

Aliénation d'un délaissé communal à la SEDD Rue Albrecht Dürer ZAC de Planoise

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de céder à la SEDD une surface de 130 m² issue de la parcelle communale cadastrée section EP n° 382. Située rue Albrecht Dürer, cette parcelle est incluse dans le périmètre de la ZAC de Planoise.

A l'état de délaissé, le terrain objet de cette vente sera ensuite intégré dans une surface globale d'environ 6 400 m² que la SEDD, en sa qualité de concessionnaire de la ZAC de Planoise, doit aliéner à la Société VECTOR pour y réaliser un programme de construction de bureaux.

Après avis du service des Domaines, la transaction se fera au prix de 20 €/m² soit un montant total de 2 600 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette aliénation
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- inscrire la recette, soit 2 600 €, au chapitre 77.824.775.00501.30100,
- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les écritures d'ordre suivantes :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	67.01.675.00501.20200	2 600 €		BAT-P93301
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	21.01.2111.00501.20200		2 600 €	

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

M. le Maire, M. LOYAT, M. BAUD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2005.